

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 08 JUILLET 2020 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 30 JUIN 2020
DATE D’AFFICHAGE : 30 JUIN 2020
CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 19
POUVOIRS : 4
VOTANTS : 23

L’an deux mil vingt, le huit juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Edie ATRIDE, Claire BELTRAMO, Anne BOZZOLLA, Isabelle BRUAUX, Christine CAMUS, Florian CLARISSE, Jacques DELPORTE, Patricia DESCROIX, Laurène DORIER, Patricia DUVERGER, Martine FITTE-REBETE, Geneviève GENDRE, Thierry GOMES, Nicolas ISNER, Clément JOLY, Alain LITTIERE, Dany ROUGERIE, et Annie SPEYSER.

Absent représenté : Guy CABANIE représenté par Martine FITTE-REBETE
Mehdi ROI représenté par Patricia DUVERGER
Alain BOURDAUX représenté par Clément JOLY
Stéphane CIGLAR représenté par Nicolas ISNER

Secrétaire de séance : Martine FITTE-REBETE

Délibération D-08072020-1

**ADMINISTRATION GENERALE :
PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE DE MADAME LE MAIRE**

DELIBERATION

ARTICLE 1 : ACCORDE la protection fonctionnelle au bénéfice de Madame le Maire, Madame MUNCH, pour le contentieux en diffamation publique envers un citoyen chargé d’un mandat public engagé contre X devant le Tribunal de grande instance de Meaux, pour les faits tels que désignés ci-dessus.

ARTICLE 2 : _AUTORISE par conséquent, l’autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que l’ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet de Seine et Marne et à la trésorerie.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77 008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l’affichage de l’acte. Un recours gracieux ou hiérarchique peut être exercé dans le même délai.

Pour : 19

Monsieur DELPORTE Jacques, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain.

Contre : 0

Abstention : 3

Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Délibération D-08072020-2

**ADMINISTRATION GENERALE :
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

DELIBERATION

- Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
 - Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat soit en plus du maire, président, 3 membres titulaires, 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
 - Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,
 - Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.
- La liste « Ferrières-en-Brie 2020 » présente :

Titulaires

- 1- Mr Jacques DELPORTE
- 2- Mme Isabelle BRUAUX
- 3- Mr Dany ROUGERIE

Suppléants

- 1- Mme Martine FITTE-REBETE
- 2- Mme Geneviève GENDRE
- 3- Mr Guy CABANIE

- La liste « Ferrières Autrement » présente :

Titulaire

1- Mr Nicolas ISNER

Suppléant

1- Mme Claire BELTRAMO

La liste Agir pour Ferrières ne peut pas déposer de liste car le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (Article L 1411-5 II du CGCT).

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés (sont soustraits les bulletins blancs et nuls) : 23

Ainsi répartis :

Liste « Ferrières-en-Brie 2020 » : obtient 20 voix

Liste « Ferrières Autrement » obtient 3 voix

Quotient électoral : 7,66

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste Ferrières-en-Brie 2020	2	1	3
Liste Ferrières Autrement	0	0	0

A la suite de l'attribution des sièges au quotient et des sièges de restes, la liste « Ferrières-en-Brie 2020 » obtient 3 sièges et la liste « Ferrières Autrement » obtient 0 siège.

La liste Ferrières-en-Brie 2020 obtient donc 3 sièges de titulaires et en nombre égal 3 sièges de suppléants.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie avec Madame Le Maire de la commission d'Appels d'Offres :

Titulaires

- 1- Mr Jacques DELPORTE
- 2- Mme Isabelle BRUAUX
- 3- Mr Dany ROUGERIE

Suppléants

- 1- Mme Martine FITTE-REBETE
- 2- Mme Geneviève GENDRE
- 3- Mr Guy CABANIE

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE :
COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la liste de proposition de contribuables suivante :

1. Edouard de ROTHSCHILD (Propriétaire de bois)
2. Khalil KHATER (Accelis Promotion)
3. Nora MDIOUANI (Le Carillon de FERRIERES)
4. Aurélie MARCHAL (Beauté au Féminin)
5. Alice MARTIN (Alice Coiffure)
6. William RECIPON
7. Marie-France SANTERRE
8. André PRACTH
9. Sergine MURGEON
10. Micheline LAURENT
11. Claudette DELPERRIER
12. Jacqueline MOREAU
13. Liliane DALMASIE
14. Norbert MARDUEL
15. Cyril MAZEL
16. Xavier CROMBEZ
17. Daniel MALACAIN
18. Patrick MIERLOT
19. Josiane FERRIER-BIGNON
20. Carole MORAND
21. Céline NICOLO
22. Françoise CELAS
23. Gaëlle CORNET
24. Damien BISSON
25. Chantal ARNAUD
26. Nicolas FARAUD
27. Jean-Michel AZOULAY
28. Jacques DELPORTE
29. Martine FITTE-REBETE
30. Stéphane CIGLAR
31. Nicolas ISNER
32. Claire BELTRAMO

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE :
COMPLEMENT A LA DELIBERATION D-23-05-20-2

DELIBERATION

Article UNIQUE : APPROUVE les compléments apportés à la délibération N°D-23-05-20-2 :

S'agissant de l'alinéa 22° : il convient de préciser un montant maximal pour l'exercice du droit de priorité : «exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme pour les opérations d'un montant inférieur à 200 000 € d'euros ».

S'agissant de l'alinéa 26° ayant trait à la possibilité de solliciter des subventions auprès de financeur: « De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions :

- Le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra dépasser 200 000 €.
- Les demandes seront limitées aux domaines sportif, culturel, à la politique de la ville, à l'éducation, à la jeunesse, à petite enfance, au social, au patrimoine communal et à l'aménagement urbain.
- Les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement »

S'agissant de l'alinéa 27°, concernant les autorisations d'urbanisme : « Procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables, demandes de permis de démolir, permis de construire et permis d'aménager) relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Après en avoir délibéré,

Pour : 20

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain.

Contre : 0

Abstention : 3

Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Délibération D-08072020-5

**ADMINISTRATION GENERALE :
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION

Article UNIQUE : ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-6

ADMINISTRATION GENERALE : REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DELIBERATION

Article UNIQUE : ADOPTE le règlement intérieur des commissions municipales ouvertes et fermées pour le mandat 2020-2026 joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-7

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DELIBERATION

Article UNIQUE : APPROUVE la modification du tableau des emplois suivante :

Grade	DE	PASSE A	DIFFERENCE
Adjoint d'animation	21	22	+1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	0	1	+1

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 57-1°) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la Loi 50-407 du 03 avril 1950 concernant les conditions de rémunération et les avantages divers accordés aux fonctionnaires en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion ;

Vu le Décret 88-168 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat et aux agents publics de l'Etat recrutés en contrat à durée indéterminée ;

Vu le Décret n°51-725 du 8 juin 1951 relatif au régime de rémunération et avantages accessoires des personnels de l'Etat en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion ;

Vu le Décret n°53-511 du 21 mai 1953 fixant les modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements ;

Vu le décret 2020-851 du 02 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique ;

Vu la Circulaire 2129 du 03 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques ;

Vu la circulaire du 25 février 1985 relative à l'application du décret 85-257 du 19 février 1985 et modifiant la circulaire du 16 août 1978 concernant l'application du décret 78-399 du 20 mars 1978 ;

Article 1 : DIT que les agents qui en feront la demande avant le 31 décembre de l'année N-1 (et leur famille) pourront bénéficier d'un congé bonifié après étude de leur demande ;

Article 2 : PRECISE qu'une indemnité de cherté de vie sera versée à l'agent selon la réglementation en vigueur ;

Article 3 : INDIQUE que les frais de voyage seront pris en charge par la Commune selon la réglementation en vigueur ;

Article 4 : AUTORISE Le Maire à engager les frais de voyage relatifs aux congés bonifiés ;

Article 5 : DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune articles 64118 et 6251 ou 6244 selon le cas ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

LOGEMENT : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLIHA)

DELIBERATION

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer des enquêtes de salubrité des locaux d'habitation loués,

Article Unique : DECIDE de signer une convention avec l'association SOLIHA.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : FIXATION DES TARIFS SOIREE THEÂTRE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les adultes et un pour les enfants pour les soirées théâtre organisée par la commune,

Article Unique : DECIDE de fixer le prix de la place à 10 € par adulte et à 5 € par enfant

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ AEMF

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer, à l'Association «Amicale des Employés Municipaux de Ferrières (A.E.M.F.)», une subvention de 2000€ pour 2020.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ AIPE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2020 à l'Association «A.I.P.E.».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ BOYS AND GIRLS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1500 € de subvention 2020 à l'Association «Boys and Girl».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ BRASSEURS AMATEURS FERRIEROIS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2020 à l'Association «Brasseurs Amateurs Ferrobriards».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ CONTES ET SIGNES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2020 à l'Association «Contes et Signes».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ ENTR'ACT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2020 à l'Association «Entr'act».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ FERRIERES EN VIE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2020 à l'Association «Ferrières en Vie».

Après en avoir délibéré,

Pour : 22

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Contre : 0

Abstention : 1

Madame BELTRAMO Claire

Délibération D-08072020-18

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ FERRIERES JUDO CLUB

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 4700 € de subvention 2020 à l'Association "Ferrieres Judo Club".

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-19

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ FNACA

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2019,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 900 € de subvention 2020 à l'Association «F.N.A.C.A.».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ GINKGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 3200 € de subvention 2020 à l'Association Ginkgo Club.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ JARDIN ENCHANTE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1200 € de subvention 2020 à l'Association «Le Jardin Enchanté».

Après en avoir délibéré,

Pour : 22

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Contre : 0

Abstention : 1

Madame BOZZOLLA Anne

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ LES AMIS DE L'EGLISE SAINT REMY

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2020 à l'Association «Les Amis de l'Eglise Saint-Rémy».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ LES FERMES DE LA VIE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 500 € de subvention 2020 à l'Association «Les Fermes de la Vie».

Après en avoir délibéré,

Pour : 20

Monsieur DELPORTE Jacques, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur ROUGERIE Dany, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Contre : 0

Abstention : 3

Madame MUNCH Mireille, Madame GENDRE Genevieve, Madame DUVERGER Patricia

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ LES P'TITS LOUPS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2020 à l'Association «Les Petits Loups».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ MEAL REPAS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 3000 € de subvention 2020 à l'Association «Meal Repas».

Après en avoir délibéré,

Pour : 22

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Contre : 0

Abstention : 1

Madame FITTE-REBETE Martine

Délibération D-08072020-26

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ PHENOMEN'DANSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1500 € de subvention 2020 à l'Association «Phenomen'Danse».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-27

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ PING PONG CLUB

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1700 € de subvention 2020 à l'Association Ping Pong Club.

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-28

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ SCUBA DIVING MARNE ET GONDOIRE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 1000 € de subvention 2020 à l'Association « Scuba Diving Marne et Gondoire ».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-29

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ SONS D'HISTOIRE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020.

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 2500 € de subvention 2020 à l'Association «Sons d'Histoire».

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-30

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ TENNIS CLUB

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 3500 € de subvention 2020 à l'Association "Tennis Club de Ferrières".

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D-08072020-31

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ USDF

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : DECIDE d'attribuer la somme de 12000 € de subvention 2020 à l'Association «U.S.D.F. ».

Après en avoir délibéré,

Pour : 22

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain, Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur CLARISSE Florian

Délibération D-08072020-32

FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS _ ASSOCIATIONS EXTERNES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant la somme de 65000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2020,

Article Unique : **DECIDE** d'attribuer les subventions des associations externes, pour 2020, comme suit :

Associations	Subvention annuelle
APAPH	500,00 €
ESPACE DES USAGERS (Hôpital de Jossigny)	200,00 €
Association sportive Lycée Martin Luther King Bussy-Saint-Georges	300,00 €
Fondation Hospitalière Sainte Marie (USSF)	450,00 €
Amicale de la Police de Lagny-sur-Marne	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ferrières-en-Brie	500,00 €
HANDI SPORT	250,00 €
AMF TELETHON	750,00 €
Virades de l'Espoir	1 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire remercie les élus de leur participation.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal. La séance a été levée à 22h30.



Le Maire,

Mireille MUNCH